

COMMISSION CYCLISTE FSGT 34

« Challenge des montées de l'Hérault »

Règlement - ANNEE 2026

VCCBéziers :	Montée de Fontfroide	15/08
CC Bédarieux :	Montée Col du Layrac	22/08
Team Baudille :	Montée Pic Baudille	13/09
Guidon Sportif Sétois :	Clim du mont St Clair à Sète	20/09
MMC :	On D'cols (montée de Cazevielle)	30/09
C4H2 :	Montée de la Taillade	25/10

Participation :

Les courses sont ouvertes à tous les cyclistes licenciés ou non licenciés, sous réserves des règlements FSGT 34.

Seront classés au challenge, les coureurs du département de l'Hérault, affiliés à la commission cycliste FSGT 34 et titulaires de la licence de l'année en cours.

Pour être classé au challenge, il faut avoir participé à au moins **Quatre épreuves.**

Classement :

Le classement sera effectué par catégorie d'âge suivant le tableau ci-après :

Catégories :

Cadets, Cadettes de 16 à 17 ans, Juniors de 17 à 18 ans, Espoirs de 19 à 22 ans
Seniors de 23 à 39 ans, Vétérans de 40 à 49 ans, Super Vétérans de 50 à 59 ans
Anciens de 60 à 69 ans, Super Anciens plus de 70 ans.

Féminines : de 18 à 30 ans, de 31 à 45 et 46 et plus.

Attribution des points :

Les points seront attribués en fonction des places obtenues au classement dans la catégorie, déduction faite des non licenciés FSGT ou des coureurs hors département de l'Hérault, hormis ceux rattachés à la commission cycliste FSGT 34

La répartition est la suivante :

PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS
1er	30	6ème	11	11ème	3	16ème	1
2ème	25	7ème	9	12ème	1	17ème	1
3ème	20	8ème	7	13ème	1	18ème	1
4ème	17	9ème	5	14ème	1	19ème	1
5ème	14	10ème	4	15ème	1	20ème	1

1 point sera attribué à chaque partant.

En cas d'égalité c'est le coureur qui aura fait le plus d'épreuves qui l'emportera.

Un bonus de 10 points au coureur qui a fait toutes les épreuves.

Tous les résultats de chaque course seront pris en compte dans le total de l'attribution des points.

Récompenses :

Les trois premiers de chaque catégorie d'âge seront récompensés au classement final du challenge.

Les trophées seront remis le jour de l'assemblée générale de la commission cycliste.

En cas d'absence des lauréats à cette cérémonie, les récompenses ne seront pas remises.

Modifications au règlement :

Le bureau de la commission cycliste se réserve le droit d'apporter des modifications au présent règlement en cas d'annulation ou d'ajout d'une ou de plusieurs épreuves ou d'un nombre insuffisant de participant(e)s.